

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

**D2023/31**

L'an deux mille vingt-trois, et le 29 juin, à 18 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 22 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Jean-Luc ALASSET, Laurette BEAUMONT, Patrick BECOURT, Daniel BELONDRADE, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Pierre-Yves CAILLAT, Aurélie CANTIE, Danielle DALE, Serge DEJEAN, Christophe DEMESSANCE, Claude DIDIER, Eric GALAUP, Jean-Jacques GIMENO, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique MARQUET, Joël MASSACRIER, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Marc METIFEU, Marc MIRANI, Mickaël PAGNAC, Jean-Louis REMY, Jean-Pierre ROCHETTE, Michel TOUJA, Jean-Pierre WASSER

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Henri-Pierre BRANCOURT, Michel DEL PONTE, Christophe FREZOU, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Serge KONDRYSZYN, Didier LAURENS, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Serge MARQUIER, Eric MARTY, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis BOUSQUET

**Demande de nouvelles subventions pour les travaux sur AURAGNE (n°34729) : 2 840 € HT (40%)**

Des problèmes de qualité de l'eau ont été détectés par le SPEHA aux lieux-dits Gautier et Vigneau sur la commune d'Auragne, suite à des problèmes de stagnation des eaux. Pour pallier à ce problème et assurer la distribution d'une eau renouvelée de bonne qualité, il est prévu de remplacer la conduite actuelle sur 750 ml par une conduite en diamètre 40 mm. Ces travaux seront réalisés en régie, en fin d'année 2023. Le SPEHA souhaite solliciter une aide du Conseil Départemental de Haute-Garonne, dans le cadre d'un appel à projet exceptionnel permettant d'attribuer une subvention à hauteur de 40 % du montant de ces travaux.

Le montant des travaux est estimé à 2 840 €.

Le tableau de financement de cette opération est présenté dans le tableau suivant :

Recettes	Montants en €	Dépenses	Montants en €
Subvention du Conseil Départemental 2023 (40 %)	1136	Travaux de remplacement de la conduite actuelle par une conduite en diamètre 40 mm sur 750 ml - Commune d'Auragne, lieu-dit Vigneau	2840
Emprunt caisse prêteuse	1136		
Participation du syndicat (fonds propres)	568		
<b>Montant TOTAL € TTC</b>	<b>2840</b>	<b>Montant total € HT</b>	<b>2840</b>
		TVA (20 %)	568
		<b>Montant total € TTC</b>	<b>3408</b>

Il est proposé de soumettre ces demandes de subvention au Conseil Départemental de Haute-Garonne dans le cadre de l'appel à projets permettant de solliciter une subvention à hauteur de 40% du montant des travaux et d'autoriser le Président du SPEHA à signer la délibération correspondante.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet concernant la réalisation des travaux et son plan de financement,
- de s'engager à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations subventionnées,
- de demander l'aide du Département de la Haute Garonne,
- de demander l'autorisation au Président du Conseil Départemental de la Haute Garonne l'autorisation de préfinancer les travaux et ainsi pouvoir les commencer sans perdre le bénéfice de la subvention,

Ampliation de la présente sera affichée au siège du Syndicat et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.



*Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*